

AGRIGERM 1510



DÉSINFECTANT NOUVELLE GÉNÉRATION POUR ÉLEVAGES INTENSIFS A.M.M. À PARTIR DE 0,20 % SANS FORMOL - BIOCIDÉ TP 2-3-4



AVANTAGES

- Désinfectant sans formol. Virucide à 1,25 % : très économique.
- Actif et testé en condition de saleté : efficace dans toutes les conditions.
- Rémanent et n'entraîne aucune accoutumance : sécurité des résultats.
- Peut être utilisé en cours d'élevage : fait donc en permanence baisser la « pression microbienne ».
- Matières actives notifiées au titre de la directive européenne 98/8 relative aux biocides.

UTILISATION

- Pour tous les élevages terrestres : volailles de chair et pondeuses, lapins, porcs, bovins, ovins, caprins, chevaux...
- Désinfection des surfaces après nettoyage : matériels, véhicules et logements d'animaux, locaux et matériels de stockage et de préparation de la nourriture des animaux.
- Désinfection des surfaces en cours d'élevage : éviter de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution désinfectante.
- Sols de carrières.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007 et 889/2008 de l'agriculture biologique.

MODE D'EMPLOI

- Vide sanitaire : murs, plafonds, sols, abords, abreuvoirs, pipettes, mangeoires, circuits d'eau, cages, bacs, silos...
 - Désinsectisation et nettoyage-rinçage préalable.
 - Diluer AGRIGERM 1510 de 0,25 % (désinfection d'entretien) à 1,25 % (désinfection de choc).
 - En désinfection par voie aérienne, la concentration à appliquer est de 1.22 ml / m3 en bactéricidie et 3.4 ml / m3 en fongicide.
 - Traiter par pulvérisation, trempage, lavage-brossage en laissant agir 30 mn.
 - Ne pas rincer les murs, les sols, et abords
 - Pour les surfaces destinées à rentrer en contact avec les denrées alimentaires, rincer à l'eau et contrôler l'élimination d'AGRIGERM 1510 avec nos tests (OUTILS HACCP).
- Désinfection en présence d'animaux des murs, parois, sols... :
 - Diluer AGRIGERM 1510 de 0.25% à 1.25%.
 - Traiter par pulvérisation 2 à 7 fois/semaine avec un pulvérisateur en évitant de pulvériser directement sur les animaux.
- Pédiluves et rotoluves : solution d'AGRIGERM 1510 à 1,25 % qu'il faut renouveler régulièrement.
- Pour les sols de carrières, pulvériser AGRIGERM 1510 dilué à 3,00 %, à raison de 50ml de solution / m2. Attendre 1 heure avant de réintroduire les chevaux.
- Note : bien désinfecter aussi l'intérieur des véhicules de transport d'aliments et d'animaux.

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information.
Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.
La FDS de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.



CERTI PHYTO

« Agrément N°RH00584 pour les
activités de vente Professionnel
et Grand Public de produits
phytopharmaceutiques »



CARACTERISTIQUES

- Liquide limpide, pratiquement incolore, moussant.
- pH à 0,25 % = 5,5 ; pH à 1,25 % = 4,5
- Composition : 20 g/kg de chlorure de diméthyl didécyl ammonium, 80 g/kg de chlorure d'alkyl benzyldiméthyl ammonium, 150 g/kg de glutaraldéhyde.
- Conforme aux normes AFNOR T72300 (bactéricide eau dure et protéine), 72180 (virucide), 72 281 (désinfection par voie aérienne, en bactéricide et fongicide), EN 1276 (bactéricide), EN 1650 (fongicide), EN 14349 (bactéricide), EN 1656 (bactéricide), EN 1657 (levuricide) et EN 14675 (virucide).
- Notamment actif sur : Virus Influenza Aviaire H7N1 à 0,10 % en 120 minutes et à 0,25 % en 60 minutes, Virus d'Aujeszki à 0,20 %, virus de Newcastle à 0,50 %, virus de Gumboro à 0,20 %, enterovirus bovin de type 1 à 0,80 %,
- Egalement actif sur Rhodococcus equi à 0,10% pour 30 minutes de contact à 10°C.
- A.M.M. n° 2030019 pour logement, matériel de transport et d'élevage des animaux domestiques (bactéricide 0,25% en 5 mn, fongicide 2,5 % en 15 mn, virucide 1,25 % en 30 mn). Préparation et transport de la nourriture des animaux domestiques, transport, stockage, transformation, commercialisation POA POV, (bactéricide 0,20% en 5 mn et fongicide 2,5 % en 15 mn).
- Agrément DSV n° 00845 à la dose de 0,5 %.

SECURITE

- Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié relatif aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (rinçage obligatoire si contact alimentaire).
- Matières actives notifiées au titre de la directive européenne 98/8 relative aux biocides.
- Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Dangereux - Respecter les précautions d'emploi.

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. La FDS de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.



CERTI PHYTO

« Agrément N°RH00584 pour les activités de vente Professionnel et Grand Public de produits phytopharmaceutiques »

